



## COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2011

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal, il est accepté à l'unanimité sans remarques.

Ce même jour, à 19h, une partie du Conseil Municipal a rencontré Monsieur Molitor, technicien du SYDER, pour lui faire part de leurs critiques sur l'éclairage du clocher, et sur le nombre impressionnant de spots sur les façades et le clocher

### **1 - Examen de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :**

Pas de dossier.

### **2 - Budget Principal 2011**

Joël Lefort présente les grandes lignes du budget. Quelques modifications ont été apportées par rapport au projet présenté à la réunion du 15 mars pour tenir compte des notifications par l'administration des impôts des nouvelles bases prévisionnelles des taxes et par l'Etat pour les dotations telles la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

Monsieur le Maire expose : par rapport au projet présenté, les modifications concernent essentiellement la prise en compte de la réforme de la taxe professionnelle.

En 2010, les collectivités ont reçu une compensation relais en lieu et place de la taxe professionnelle, mais cette année, en 2011, elles perçoivent le nouveau panier de ressources fiscales et le cas échéant, si elles sont perdantes avec la réforme, une dotation de compensation et une attribution de garantie individuelle.

L'administration fiscale a notifié les bases prévisionnelles et les produits attendus sans modification de la pression fiscale auprès des ménages.

Pour la taxe d'habitation, les bases de celle-ci ont été ajustées pour que le produit qui sera perçu par la commune après la réforme, ne soit pas supérieur à celui perçu par la commune et le département. Le régime d'abattements du département de 2010 ne coïncidant pas avec celui de la commune, la commune aurait en effet perçu plus. A cette base ajustée est ajoutée la revalorisation annuelle des bases (2% en 2011) et les nouvelles constructions.

Le nouveau taux appliqué pour tenir compte de la part du département versé à la commune se monte à 20.37 % ; pour mémoire le taux communal a été maintenu à 14.21 %, et le taux du département de 6.37 % a été réparti entre la commune (86.21 %) et la communauté de communes (13.79 %) et le tout majoré des 3.40 % de frais de gestion versés désormais à la commune, au lieu de l'Etat.

Pour le foncier bâti, aucune modification, le nouveau taux correspond donc à celui voté : 17.31 %.

Pour le foncier non bâti, le taux communal voté par le Conseil Municipal a été multiplié par 1.0485. Le nouveau taux sera donc de 18.87 %.

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le taux de 22.11 % indiqué correspond à l'ancien taux de TP de 2009 repris comme taux communal de CFE en 2010 et majoré du taux TP départemental de 2009, du taux TP régional 2009 et le tout multiplié par un coefficient correcteur pour tenir compte de transfert d'une quote-part des frais de gestion, et de la suppression de l'abattement de 16 %.

L'état de notification des taxes indique également les montants prévisionnels de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de taxe additionnelle au titre du foncier non bâti, correspondant au foncier non bâti versé auparavant au département et à la région et de la garantie individuelle de ressource.

Il est prévu que Blacé reverse 12 460 € au fonds national de garantie individuelle de ressources pour qu'elle ne perçoive pas plus de taxes après la réforme qu'avant. La commune, comme les autres communes gagnantes, ne percevra pas de dotation de compensation.

Le budget a donc été élaboré avec les taux suivants

TH 20.37 %	FB 17.31 %	FNB 18.87 %	CFE 22.11 %
------------	------------	-------------	-------------

Sur la base de ces taux, la pression fiscale des contribuables blacéens ne sera pas augmentée, comme décidé par le Conseil Municipal le 15/03/2011.

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 658 527.79 €, correspondant principalement à

- Remboursement du capital des emprunts
- Aménagement du local « commerce » à la Résidence « La Cascade »
- Travaux à la salle des fêtes
- Implantation de bungalows à l'aire de loisirs
- Divers achats pour la Mairie et les écoles
- Vidéoprotection
- Projet de regroupement des écoles

Des restes à réaliser correspondant aux dépenses pour les travaux de l'église et de l'aire de loisirs non payées au 31 décembre 2010 sont reportés au budget 2011.

Les recettes d'investissement sont constituées de transfert d'excédents de fonctionnement, de Taxe Locale d'Equipeement, du reversement de la TVA sur les investissements 2009 par le FCTVA, de diverses subventions du Conseil Général et du FISAC, ainsi que d'un emprunt pour l'aménagement du commerce.

Des restes à réaliser correspondant aux subventions du Conseil Général pour les travaux de l'église et de l'aire de loisirs non perçues au 31 décembre 2010 sont reportées au budget 2011.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce budget.

### **3 - Vote du Budget « Assainissement » de la commune**

#### **Section exploitation**

*Les dépenses sont constituées de :*

- travaux d'entretien
- quote-part des salaires des agents communaux
- frais pour l'enquête publique concernant la mise à jour du schéma général d'assainissement
- intérêts d'emprunt

*Les recettes sont constituées des*

- redevances payées par les usagers du service « assainissement »
- contribution de la commune au titre des eaux pluviales
- participation au raccordement à l'égout payées par les propriétaires des nouvelles constructions

#### **Section investissement**

*Les dépenses correspondent :*

- à l'étude du diagnostic des réseaux
- au remboursement en capital du dernier emprunt
- une « provision » pour des futurs travaux d'assainissement

*Les recettes sont constituées de transferts de la section d'exploitation.*

Le budget prend en compte les travaux de rhizocompostage (filrière boue plantée de lits de roseaux) financés par la SDEI et subventionnés par l'agence de l'eau, par l'intermédiaire de la commune, comme prévu au contrat d'affermage.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce budget.

### **4 - Vote du Budget « lotissement d'activités de Blaceret »**

La section de fonctionnement prévoit l'achat des derniers terrains et les premières dépenses pour la réalisation du projet de zone d'activités.

Au 31 décembre 2011, la totalité des dépenses prévue s'élèvera à 353 300 €. Un emprunt de 353 300 € est inscrit en recettes pour équilibrer le budget qui jusqu'à présent a été financé par le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce budget

### **5 - Vote du Compte de Gestion 2010 de la commune**

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une synthèse du compte de gestion présentant l'évolution « 2009-2010 » de l'exécution budgétaire :

- des dépenses et des recettes,

- des résultats et de l'autofinancement,
- du financement des investissements,
- ainsi que le bilan et la trésorerie au 31 décembre 2010,

Approuve, à l'unanimité, la gestion du comptable.

#### **6 - Vote du Compte de Gestion 2010 « assainissement »**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la gestion du comptable.

#### **7 - Vote du Compte de Gestion 2010 « lotissement d'activités de Blaceret »**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la gestion du comptable.

#### **8 - Demande de l'arrêté de subvention pour l'année 2011 auprès du Conseil Général : aire de loisirs**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat pluriannuel de la commune prévoit l'attribution d'une subvention en 2011 pour l'aire de loisirs, d'un montant de 99 000 €.

Les travaux sont terminés. La commune avait demandé en 2010 l'autorisation de commencer les travaux avant la délivrance de l'arrêté départemental et cette demande avait été acceptée par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la subvention prévue.

#### **9 - Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le diagnostic complet de l'assainissement**

Joël Lefort informe qu'en vertu de sa délégation accordée par le Conseil Municipal, il a retenu le bureau d'études IRH pour la réalisation d'un diagnostic complet de l'assainissement, constitué principalement d'un diagnostic des réseaux, en raison du caractère très sensible du milieu récepteur du rejet et de la vétusté de son installation avec la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement.

L'agence de l'eau subventionne ces études au taux de 50 %. L'étude s'élevant à 30 130 €, la subvention serait de 15 065 €. Le Conseil Municipal accepte le dossier et autorise le Maire à demander cette subvention.

#### **10 - Vote des subventions aux associations**

Les associations loi 1901 communales ont remis leur dossier de demande de subvention à l'exception de la Boulophile blacéenne et de l'école de musique.

Cette année, deux manifestations peuvent également être subventionnées : le Rallye du Club Motocycliste du Beaujolais et le Congrès Départemental des Pompiers prévu à Arnas.

Martine Morion présente un tableau d'attribution de subventions.

	Demande association €	2011 €
Association des Familles de Blacé, Salles-Arbuissonnas et Saint-Julien (Contrat Enfance et Jeunesse)	2 820	2 820
Association des Familles (CLSH : avenant)	320 Maxi	320
Association des Familles Rurales d'Odenas (contrat petite enfance)	6 169	6 169
Boulophile Blacéenne	Pas de demande	300
Club Bon Accueil	Libre appréciation	250
Club motocycliste (Rallye)	450	450
Ecole de Musique Intercommunale	Pas de demande	300
École Fanfare	NON	0
Fanfare La Sallésienne	550	550

Les Ch'tis du Beaujolais	NON	0
Les Chasseurs Beaujolais (nettoyage de printemps)	250	200
Sou des Écoles	550	550
Tennis Club Blacéen	500	300
Tour Cycliste du Beaujolais	80	0
Union des Anciens Combattants - CATM	Libre appréciation	150
Union Sportive beaujolais Vauxonne	600	400
Univers des jeunes	Libre appréciation	400
Vivre Mieux	Libre appréciation	250
Comité d'Organisation du Congrès Départemental des pompiers	Libre appréciation	500

Pour mémoire, subvention votée et attribuée sur 2011

OCCE (école élémentaire) 3€ par licence USEP + THEATRE		2252
--	--	------

Jean-Jacques Sandrin fait remarquer que l'association des familles rurale d'Odenas bénéficie, à elle seule, d'une subvention de 6169 € alors que l'ensemble des associations locales perçoivent ensemble un total inférieur à 5000 €.

Andrée Gauthier rappelle le fonctionnement de la Galipette. Elle précise que la demande des parents s'oriente maintenant, en grande partie, sur des gardes permanentes et bien moins sur des gardes occasionnelles ce qui explique que moins d'enfants utilisent ce service. Elle rappelle qu'il n'y a que 15 places pour une dizaine de communes. Certains pensent que ce sont plutôt les nouvelles règles de fonctionnement définies par le Contrat Enfance Jeunesse (taux de fréquentation, prix de revient) qui contraignent les structures petite enfance à privilégier les gardes permanentes plus sûres. Andrée Gauthier indique que dans le contrat du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF rembourse à la commune une partie de cette participation.

Les avis sont partagés sur le fonctionnement de la Galipette. Des comparaisons seront faites avec d'autres structures, même si les collectivités adhérentes ne maîtrisent pas le fonctionnement de la Galipette.

Les subventions sont acceptées par 11 voix et 1 contre.

### 11 - Transmission dématérialisée des actes administratifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la Mairie de recourir à la transmission électronique des délibérations, arrêtés... afin de faciliter et moderniser sa gestion administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire d'une part à engager les démarches avec une autorité de certification pour la fourniture d'un certificat électronique à utiliser sur une plateforme de dématérialisation et d'autre part à signer la convention de télétransmission des actes entre la commune et l'Etat.

### 12 - Signature avenant au CEJ (contrat enfance jeunesse) pour une semaine supplémentaire du centre de loisirs du 2 au 6 mai 2011

Andrée Gauthier présente la nouvelle action proposée par l'Association des Familles qui a reçu un avis favorable de la Caisse d'Allocation Familiales. Il s'agit de l'ouverture d'une 2<sup>ème</sup> semaine pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances de Pâques 2011, afin de répondre à une demande de parents.

Le budget prévisionnel total pour cette action s'élève à 761.34€ à répartir entre les 3 communes signataires du contrat, à hauteur de leur taux de participation, soit un montant de 320 € pour Blacé (42%).

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, par la signature d'un avenant et pourra donc bénéficier d'une prestation de service de la CAF à hauteur de 55 %.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

### 13 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire propose de faire réaliser une étude pour l'aménagement de la RD19, sur la partie agglomération, notamment pour l'amélioration de la sécurité et de présenter le dossier pour une éventuelle subvention au titre des amendes de police. Le dossier de demande d'aide doit être présenté pour le 29 avril au plus tard.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### Jury d'assises

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises.

**Syndicat des eaux** : Catherine Mathieu et Catherine Chamonard présentent le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat des eaux, remis à tous les élus.

Elles précisent que le contrat d'affermage arrive à échéance le 30 juin 2012 et s'étonne que le compte-rendu du Syndicat des eaux n'aie pas précisé clairement que le Conseil d'administration devra délibérer sur le mode de gestion : délégation de service public, et régie ....., avec l'aide d'un bureau d'études qui sera choisi par le Syndicat pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage, alors que ce point est important et a été débattu par l'assemblée.

Elles mentionnent la décision prise d'augmenter le prix de l'eau afin d'autofinancer des travaux d'amélioration du réseau, et souligne, par rapport à l'importance des fuites, que les réparations sur les réseaux sont à la charge de la commune quand elles concernent + de 6 mètres de canalisations, la SDEI devant prendre à sa charge, comme le prévoit le contrat actuel, les autres réparations.

Les travaux de décarbonatation sont différés, aucune subvention n'étant accordée en raison de l'importance des fuites.

### Questions diverses

**Les dégradations sur les biens publics dans le village sont rappelées** ; plusieurs pistes sont évoquées : réunion avec les parents ? Inciter les gens à communiquer, à dire les faits en Mairie, à téléphoner aux gendarmes ?...Car certains ados font des bêtises après avoir bu des alcools forts et il faudrait les prendre sur le fait..

Andrée Gauthier soulève la possibilité d'aider des familles à envoyer leurs ados qui sont désœuvrés en vacances pour leur permettre de découvrir autre chose, les faire changer de milieu.

Paule n'Tsama souligne que les enfants désœuvrés quand ils sont à plusieurs dégradent plus facilement.

### Charte handicap

- Le CLSH a demandé l'avis des trois communes partenaires (Blacé, Salles-Arbuissonnas et St Julien) pour la signature d'une charte handicap avec la CAF afin d'accueillir des enfants handicapés (trisomiques...). Les communes feront un courrier d'accord commun. La CAF prendrait en charge le coût des éventuels animateurs spécialisés.
- Commission travaux
- **Aire de loisirs** : réunion des commissions travaux et environnement : mardi 19 avril à 18h pour réfléchir à l'implantation d'une signalétique.
- **Eglise** : lundi 18/04 à 17h 30 essai sono et pré réception des travaux.
- **Arbre de la solidarité** : le 21 avril à 15h 45 - 16h 00 avec les enfants de l'école élémentaire et les responsables de l'association « Notre dame des sans abris ».
- **Fleurs** : tous les élus sont invités à planter les fleurs : Martine Morion préviendra par mail.
- **Communication** : à la demande d'Andrée Gauthier, les élus donnent leur accord pour la reconduction de la publication d'un agenda.
- **Environnement** : 18 adultes et 10 enfants ont participé à la matinée de l'environnement samedi matin 9 avril.
- **Réforme Territoriale** : à la demande de Jean-Yves Nenert, Jean-Jacques Sandrin informe que le conseil communautaire de la CCBV a émis le souhait de garder son autonomie et de ne pas se regrouper avec la CAVIL ou La CCBVS (Belleville).
- Il est rappelé la procédure : le Préfet proposera, dans le cadre du projet de réforme territoriale, un schéma

- d'organisation de nouveaux EPCI qui sera soumis pour avis aux communes et aux EPCI concernés par les modifications. Les avis rendus dans les 3 mois sont ensuite transmis à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) qui dispose d'un pouvoir d'amendement, les propositions de modifications devant être adoptées à la majorité qualifiée des 2/3 des membres de la CDCI. Le schéma sera arrêté par le Préfet, avant le 31/12/2011.